

A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

***Assemblée Générale Ordinaire
D'approbation des comptes de l'exercice 2024***

Le 30 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin à dix heures, les associés de la EURL A.Z.S BATI se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire régulièrement convoquée.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Fathy ELHARTY
Né le 18 juillet 1971 au Garbia (Egypte)
De nationalité Egyptienne
Domicilié au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

Titulaire de 1000 parts sociales numérotées de 1 à 1000
Propriétaire de 100 % du capital de la EURL A.Z.S BATI.

Monsieur Fathy ELHARTY préside la séance en sa qualité de président de la EURL A.Z.S BATI.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de la gérance et le rapport spécial ;

A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros

Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

- Le texte des résolutions proposées.

Les documents mentionnés ci-dessus sont, à compter de ce jour, tenus au siège social à la disposition des associés qui peuvent en prendre connaissance ou copie.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée Générale Ordinaire lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Ordinaire est le suivant :

- *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;*
- *Affectation du résultat ;*
- *Approbation des conventions réglementées.*

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et du rapport spécial, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de - 25.897 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence elle donne quitus à la Gérance pour sa gestion lors du dit exercice.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

A.Z.S BATI

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros

Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil

SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, constate que les comptes de l'exercice se traduisent par une perte de - 25.897 euros.

Elle décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

- au poste « report à nouveau » pour un montant total de - 25.897 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport spécial sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'absence de convention réglementée.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.

**Fait en deux exemplaires originaux.
A Montreuil, le 30 juin 2025**



A.Z.S BATI
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social au 184 Boulevard Aristide Briand 93100 Montreuil
SIRET 90189954200012 RCS Bobigny

Désignation de l'entreprise

A. Z. S. BATI

Adresse de l'entreprise

184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL

SIREN

901899542

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

12

Néant

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	23 491	030	4 924
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	23 491	048	4 924
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	20 000	070	20 000
	(2) Autres* (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	42 090	086	42 090
	Charges constatées d'avance*	092		094	
Total II		096	62 090	098	62 090
Total général (I + II)		110	85 581	112	80 657
PASSIF				Exercice N	
				NET	
				I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	100
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131		132	
	Report à nouveau			134	25 920
	Résultat de l'exercice			136	(25 897)
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	1 123
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	17 612
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	38 765
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	7 321	172	17 053
	Comptes courants d'associés			173	6 104
	Autres dettes			175	
	Produits constatés d'avance			174	
Total III			176	79 534	
Total général (I + II + III)			180	80 657	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. Z. S. BATI

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
[3] [1] [1] [2] [0] [2] [4]

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens		215		214	
		Services*		217		218	
	dont export et livraisons intracommunautaires					457 786	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	457 786	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	167 452	
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	234 055
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	1 760
	Rémunérations du personnel*				250	67 591	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	3 735	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)				255	3 124
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	477 716
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(19 930)	
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)	294	599	
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	5 368	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	(25 897)	
B — RÉSULTAT FISCAL					312	25 897	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330	5 002	
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
			JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	20 894	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					372		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.Z.S BATI

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise A.Z.S BATI

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.Z.S BATI

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	23 491
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	23 491
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Fonds commercial		495	497	498	499	
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	4 924
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566	
TOTAL		570	572	574	576	4 924
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values	
	①	②	③	④	Court terme* ⑤	Long terme 19% ⑥ 15% ou 12,8% ⑦ 0% ⑧
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
TOTAL	578	580	582	584	586	587 589
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	594 595
TOTAL					596 598	597 599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.Z.S BATI

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Indemnités pour congés à payer,
charges sociales et fiscales correspondantes

2

3

4

5

6

7

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD

780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860 20 894
Total des déficits restant à reporter		870 20 894

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.Z.S BATI		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	5	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	457 786	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	457 786
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	385 216	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	16 180	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	111	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	401 507
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 56 279
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	56 279	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	457 786	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012024 160 au 31122024
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 1 8 9 9 5 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.Z.S BATI

ADRESSE (voie) 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL 93100 VILLE MONTREUIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom de famille	ELHARTY	Prénom(s)	FATHY
Nom d'usage		% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000
Naissance : Date	18071971	N° Département	99	Commune	GARBIA (EGY)
Pays					
Adresse : N°	184	Voie	BOULEVARD ARISTIDE BRIAND		
Code Postal	93100	Commune	MONTREUIL	Pays	

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

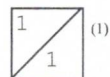
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

SIREN 9 0 1 8 9 9 5 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.Z.S BATI

ADRESSE (voie)

184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND

CODE POSTAL

93100

VILLE

MONTREUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
A.Z.S BATI 184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL SIRET 90189954200012			184 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND 93100 MONTREUIL		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées			Bâtiment et travaux publics		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	20 894
		Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
				PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies		
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée			Autres dispositifs		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 50C					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
SAS CABINET OFFICIAS 33 RUE MARCADET 75018 PARIS Tél : 01 42 51 04 06					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :			Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA			Date : 30042025 Lieu : MONREUIL Qualité : GERANT Nom du signataire : M ELHARTY FATHY		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2025)

Si déposé néant, cochez la case : ☒

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5 Indemnités forfaitaires 6 Remboursements		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 7 Indemnités forfaitaires 8 Remboursements	
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									